

Publication de la vente aux enchères d'un immeuble dans la poursuite

Débiteur : DUMOULIN Adrien, 29.05.1996, de Maurice, anciennement Chemin du Reposoir 20, 1934 Le Châble

Immeubles : voir ci-après

La réalisation est requise par des créanciers saisissants

Date des enchères **lundi 13 avril 2026 à 14h00**

Lieu des enchères **1941 Vollèges, Salle communale ART, Route d'Etiez 8**

Délai de production **19 février 2026**

Les conditions de vente et les états des charges seront déposés à l'office dès le 23 mars 2026

Les créanciers hypothécaires et les titulaires de charges foncières sont sommés par la présente de produire à l'office, dans le délai de production fixé ci-dessus, leurs droits sur l'immeuble, notamment leurs réclamations d'intérêts et de frais et de faire savoir en même temps si la créance garantie par gage est échue ou a été dénoncée au remboursement en tout ou en partie, pour quel montant et pour quelle date. Les créanciers qui ne produiront pas dans le délai prévu seront exclus de la répartition, pour autant que leurs droits ne soient pas constatés par le registre foncier. De même, les tiers auxquels un titre hypothécaire a été donné en gage doivent indiquer le montant de leur créance garantie par ce gage.

Doivent être également annoncés, dans le même délai, tous les droits de servitude qui ont pris naissance avant 1912, sous l'empire de l'ancien droit cantonal et qui n'ont pas encore été inscrits au registre foncier. Les servitudes non annoncées ne seront pas opposables à l'acquéreur de bonne foi de l'immeuble grevé, à moins qu'il ne s'agisse de droits qui, d'après le code civil, produisent des effets de nature réelle même en l'absence d'inscription au registre foncier.

Doivent également être annoncés les droits grevant l'immeuble lui-même.

Lieu et date	Office des Poursuites de Martigny et Entremont :
Martigny, le 30 janvier 2026	D. Moulin, Préposé

Terre de Val de Bagnes

Chapitre de Dumoulin Adrien 29.05.1996 de Maurice

Parcelle no 17286, plan no 94, nom local : Le Cotterg

Nature des immeubles :

Habitation No. bâtiment 4783	55 m ²
Autre revêtement dur	60 m ²
Jardin	83 m ²

Surface totale : 198 m²

Estimation officielle par expert : Fr. 632'000.--

N.B. :

Une garantie de Fr. 60'000.-- devra être versée à l'adjudication, quel que soit l'adjudicataire, soit en espèces, soit par une garantie bancaire irrévocable et illimitée ou un versement sur le compte de l'office des poursuites avant les enchères. Les chèques, attestations de financement, relevés de compte ou autres documents similaires ne sont pas acceptés.

Les conditions de vente, l'état des charges, l'état descriptif et le rapport d'expertise seront à la disposition de tous les intéressés au bureau de l'Office des poursuites dès le **23 mars 2026** sur rendez-vous préalable.

Une unique visite aura lieu le mardi 24 mars 2026 à 14h00 sur place.

Les enchérisseurs devront être en possession d'une pièce d'identité et pour les sociétés d'un extrait récent du Registre du Commerce. En outre, ils sont rendus attentifs aux dispositions de la loi fédérale du 16 décembre 1983 sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE).

La présente publication ainsi que les rapports d'estimation peuvent être consultés sur le site internet des offices des poursuites et faillites du canton du Valais à l'adresse www.vs.ch/web/spf/encheres